



Par e-mail : wasser@bafu.admin.ch

Berne, le 3 mars 2026

Consultation : Révision partielle de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Position du Centre :

Une eau potable et saine doit être garantie

Le Centre salue l'évaluation régulière des substances actives utilisées dans les pesticides qui peuvent porter atteinte notamment aux organismes aquatiques. Les récentes analyses révèlent qu'en plus des 19 pesticides déjà soumis à des valeurs limites dans l'eau, 9 substances supplémentaires requièrent une limitation. Toutefois, en raison de l'impact jugé trop fort qu'aurait la fixation de nouvelles valeurs limites pour trois substances (deltaméthrine, foramsulfuron et lambda-cyhalothrine) sur la production agricole, le Conseil fédéral a décidé de limiter son intervention à 7 substances.

Trouver un équilibre entre les besoins de l'agriculture et la protection des eaux est un exercice délicat. Le Centre peut comprendre les raisons qui ont conduit le Conseil fédéral à renoncer pour le moment à limiter certaines substances. Il n'en demeure pas moins un certain malaise. C'est pourquoi le Centre appelle à déployer les ressources nécessaires afin de trouver des solutions de remplacement au plus vite pour pouvoir se passer également rapidement de la deltaméthrine, du foramsulfuron ainsi que de la lambda-cyhalothrine. Il en va de la garantie d'une eau potable et saine ainsi que de la confiance de la population en une ressource du quotidien.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse